

Dépôt de documents

M. Mazankowski: Monsieur le Président, j'apprécie cette attitude conciliatrice du député. Il est toujours ainsi, même s'il n'en donne pas l'impression, parfois. Il est très honnête, et j'aime travailler avec lui.

La déclaration sera fondamentalement la même, sauf pour un changement mineur dont on a discuté avec le critique de son parti et celui du Nouveau parti démocratique. Il trouvera qu'elle concorde avec la déclaration que fera le ministre.

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, dans le même esprit, nous sommes certes d'accord pour collaborer. Je prie cependant la Chambre d'attendre quelques instants que notre critique revienne. Nous étions prêts, mais il a décidé de s'absenter quelques instants.

Je sais que le leader du gouvernement à la Chambre juge que c'est à notre avantage de collaborer chaque fois que c'est possible. Je tiens simplement à lui rappeler que nous sommes toujours prêts à agir dans un esprit de collaboration et que nous l'avons toujours été. Je lui demande cependant de prendre les mesures nécessaires pour garantir que cet esprit de collaboration existe aussi ailleurs.

Par exemple, j'ai ici le projet de loi C-6, une mesure très complexe et longue qui porte sur les ressources pétrolières au large de Terre-Neuve. Ce projet de loi a été étudié au comité législatif hier soir. Les membres du comité avaient convenu de continuer à étudier le projet de loi après la fin de la journée d'hier et de ne pas siéger plus tard que 17 h 30. Un peu après 17 heures, le critique néo-démocrate est parti parce qu'il avait un autre engagement et le représentant du parti libéral est lui aussi parti quelque temps après. Il avait été convenu de mettre fin aux délibérations à 17 h 30 et de les reprendre aujourd'hui. Cependant, après que les deux représentants de l'opposition ont été partis, les membres du comité ont décidé de prolonger leurs heures et de terminer leur évaluation et leur examen du projet de loi C-6.

C'est ce genre de choses qui nous fait parfois hésiter quand on nous demande notre collaboration. Si c'est ainsi que les ministériels qui font partie du comité envisagent la collaboration et le travail constructif avec les représentants de l'opposition, il faudrait d'autres discussions pour garantir que les travaux de la Chambre sont menés le plus efficacement possible.

M. Mazankowski: Monsieur le Président, le député sait comme chacun de nous que les comités établissent leurs propres règles. Ils sont libres de conclure des ententes.

J'ignore ce qui s'est passé exactement hier à la séance du comité dont parle le député. Je ne suis pas au courant des ententes qui ont été conclues. Je vais néanmoins vérifier ce qu'il en est.

Je voudrais également en profiter pour remercier les leaders parlementaires du Nouveau parti démocratique et du parti

libéral de leur coopération. Chacun doit faire des concessions. Jusqu'ici, nous avons réussi à nous entraider et à régler ces questions comme nous avons le devoir de le faire en tant que représentants du peuple. Je leur en suis reconnaissant à tous deux.

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, le leader du gouvernement à la Chambre a peut-être raison de dire que les comités sont libres d'agir à leur guise. Mais en réalité, ils sont composés, en majorité, de membres du parti ministériel. Il y a de quoi sourire lorsque le leader du gouvernement à la Chambre prétend n'avoir aucune influence sur ces derniers. Pour les questions comme celle sur laquelle le comité législatif qui étudie le projet de loi pétrolier s'est penché hier soir, il devrait se servir de son influence afin que tous les intéressés soient traités équitablement. Si ce n'est pas le cas, cela aura sans doute des répercussions à la Chambre.

Par exemple, à propos d'une question dont le ministre chargé de Postes Canada va bientôt parler, nous nous sommes montrés très coopératifs lorsqu'il n'a pas pu, pour des raisons que nous ignorons encore, faire sa déclaration à l'heure ordinairement réservée aux déclarations ministérielles. Nous avons également fait preuve de bonne volonté en ce qui concerne le léger écart dans le texte distribué à l'avance. Néanmoins, notre patience a des limites. Le leader du gouvernement à la Chambre ne devrait donc pas avoir peur de se servir de son influence de façon positive lorsque certains de ses collègues du caucus oublient de satisfaire aux règles de l'équité les plus élémentaires au cours des délibérations de la Chambre et de ses comités.

M. Mazankowski: Monsieur le Président, je voudrais faire une brève observation au sujet de ce que le député a dit à propos de la séance d'hier et de mon influence. Il est très difficile, même pour moi, d'exercer son influence après coup.

AFFAIRES COURANTES

[Français]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

DÉPÔT DU RÉSUMÉ DU PLAN ET DES BUDGETS DE 1986-1987 À
1990-1991

L'hon. Michel Côté (ministre de l'Expansion industrielle régionale et responsable de Postes Canada): Monsieur le Président, conformément à l'article 67(2) du Règlement et à l'article 132(4) de la Loi sur l'administration financière, j'ai l'honneur de déposer, rédigé dans les deux langues officielles, des exemplaires du résumé du plan et des budgets de la Société canadienne des Postes pour les années 1986-1987 allant jusqu'à 1990-1991.